



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20076
1er août 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

**LETTRE DATEE DU 1er AOÛT 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES**

D'ordre de mon gouvernement et me référant à la lettre, datée du 29 juillet 1988, qui vous a été adressée par le Représentant permanent par intérim de la République islamique d'Iran et qui a été publiée sous la cote S/20074, j'ai l'honneur de vous préciser que les allégations mensongèrement imputées dans ladite lettre à un responsable iraquien sont sans aucun fondement.

La Mission de la République d'Iraq dément catégoriquement et intégralement ces allégations calomnieuses.

Ladite lettre, comme d'autres semblables, s'inscrit dans la série de mensonges que la délégation iranienne répand actuellement pour éviter de prendre une position sérieuse et claire sur les négociations visant à l'application honnête et garantie de la résolution 598 en vue d'instaurer une paix véritable entre les deux pays.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI
